



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-1801-S MITCHELL GD 450
Dossier lié: 9400279

Maisons-Alfort, le 01 octobre 2008

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation
phytopharmaceutique MITCHELL GD 450 (numéro d'intrant :2000505)

LA DIRECTRICE GENERALE

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par TRADI AGRI, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique MITCHELL GD 450.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation MITCHELL GD 450 a été retirée le 28/11/2007, la demande présentée par TRADI AGRI est considérée comme non recevable.

Pascale BRIAND